



COMMUNE
DE
DULLY

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE – DEMANDE DE DEROGATION

(Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPRPNP du 01.01.2023)

Situation : Ch. des Châtaigniers 2 – 1195 Dully

Parcelle : n° 218

Propriété de : Mme et M. Piguet

Requérant : Mme et M. Piguet

Objet (s) : Abattage d'un chêne se trouvant au sud-ouest de la propriété. Il n'est pas répertorié dans le plan communal de classement des arbres mais la nouvelle législation protège tous les boisés hors forêt.

Sur la base du préavis positif de l'AGFORS du 21 juin 2024 et conformément à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPRPNP entrée en vigueur le 01.01.2023, la Municipalité préavise favorablement la demande de dérogation sous condition que cet abattage soit compensé par la plantation d'un nouvel arbre au même endroit.

Date de la requête : 8 juin 2024

AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS : du 15 août 2024 au 15 septembre 2024

Dully, le 14 août 2024

Municipalité de Dully
Le vice-syndic La secrétaire adj

K. Müller

V. Jaquiéry

